



# COMMUNE DE RENNAZ

## CONSEIL GENERAL

### Procès-verbal no 10 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du 13 septembre 2018 à 20h00  
A « l'arennaz », collège de Rennaz

---

**Présidence :** M. Florian Dutoit

**Sont présents :** A l'appel :  
32 membres présents sur 46 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :  
M. Charly Monnard, Syndic, Mme Muriel Ferrara, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci et Pierre-Henri Légeret, Municipaux

---

#### **Ordre du jour**

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018*
4. *Admissions – démissions*
5. *Communications municipales*
6. *Préavis no 21/2016-2021 : Maison de commune – rénovation de l'enveloppe et de deux appartements*
7. *Préavis no 22/2016-2021 : Aménagements de la place de rebroussement des bus*  
*Préavis no 22-bis/2016-2021 : Aménagements de la place de rebroussement des bus – correctif des coûts*
8. *Divers et propositions individuelles*

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, M. Charly Monnard, Syndic, la Municipalité in corpore, Mme Valérie Passello journaliste au Régionale et remercie chacun pour sa présence.

Le Président informe l'Assemblée que la séance est enregistrée.

#### **1. Appel**

La secrétaire fait l'appel : 32 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Christine Allamand, Ruby Bakshi Khurdi, Laïla Huser, Evelyne Lüthi, Sarah Sculati, MM. Maurice Borloz, Christian Chatelan, Olivier Clément, Patrice Dumusc, Benjamin Lobo, Louisa Mange, Fernando Raja et Christophe Roumier.

M. Yvan Burnier est absent.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 32 membres avec le Président, soit 31 votes à main levée et 32 votes à bulletin secret.

Le Président informe l'Assemblée que notre huissier, M. Patrice Dumusc, étant absent, Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja, membre du bureau du Conseil général, a été nommée en remplacement pour cette séance.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018**

Le Président informe l'Assemblée qu'un courriel concernant ce procès-verbal a été envoyé par M. Dominique Weber, en tant que 1er membre de la commission ASPHIL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac), soutenu par Mme Brigitte Sculati, MM. Sunil Kurdhi et Yvan Burnier. Ils trouvent que la façon de rédiger ne reflète pas les débats. Ils auraient souhaité une rédaction détaillée des interventions.

Le Président souligne l'excellent et consciencieux travail effectué par la secrétaire et il répond qu'il n'est pas évident de retranscrire les débats dans leur intégralité. Il est d'usage cependant qu'une conseillère ou un conseiller qui désire que sa remarque soit portée intégralement au procès-verbal le demande formellement lors de son intervention. Par le passé, nous avons toujours procédé de cette manière.

Avant de passer à l'adoption du procès-verbal, le Président désire demander au Syndic, M. Charly Monnard, de clarifier la situation actuelle dans laquelle se trouve l'ASPHIL.

M. Charly Monnard explique que le projet de l'ASPHIL est « mort et enterré ». En effet, la Commune de Roche a refusé le préavis et la Commune de Villeneuve n'a pas déposé le préavis. Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur ce sujet. Par contre, il remercie les membres du Conseil général pour le vote positif à forte majorité.

M. Fabio Lecci ne revient pas sur le sujet, mais se tourne vers le futur. Une séance est prévue le 31 octobre entre les syndicats et les municipaux en charge des écoles afin de parler de la nouvelle orientation pour le futur collège. Ils vont aller de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à mains levées par **29 oui, 0 non et 2 abstentions, tel que présenté.**

## **4. Admissions – démissions**

Aucune admission et démission.

*L'Assemblée reste composée de 32 membres avec le Président, soit 31 votes à main levée et 32 votes à bulletin secret.*

## **5. Communications municipales**

### **M. Pierre-Henri Légeret, Municipal**

#### ➤ *Service des eaux :*

Comme expliqué lors du dernier Conseil, passablement de fuites d'eau ont été trouvées. Les recherches continuent.

#### ➤ *Gens du voyage venant de l'étranger :*

En raison de la célébration d'un mariage et de la venue de centaines de personnes, l'autorisation a été donnée de pouvoir s'installer également dans la zone herbeuse. Malheureusement, le règlement de 7 nuits n'a pas été respecté et il a fallu leur demander de partir. Comme souvent, ils partent pour une nuit en se parquant n'importe où et ils reviennent le lendemain. La Municipalité de Rennaz a donc écrit à M. I. Ferrari, major de la Police cantonale en charge des gens du voyage afin de lui signaler la problématique. La réponse est en attente.

➤ *Église :*

En raison du changement de poste de la pasteur, Mme Geneviève Saugy, pour Chardonne, elle a été remplacée depuis le 1<sup>er</sup> septembre par Mme Hélène Denebourg, diacre, travaillant à mi-temps pour la paroisse.

➤ *Caméras de surveillance :*

Pour faire suite au préavis no 10/2016-2021 sur le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance approuvé par le Conseil général, une entreprise a été choisie pour louer deux caméras. La première sera au Chemin de Levant pour vérifier la bonne utilisation de la déchetterie et la deuxième à la Route des Planchettes pour la nouvelle place de sport. La location a été privilégiée à l'achat en raison de l'avancée technologique pour que la Commune soit équipée du matériel le plus récent.

## **M. Gérald Dumusc, Municipal**

➤ *Chalet du cimetière, situé sur la route de Col de Chaude :*

Au budget 2017, il avait été mis la rénovation des tavillons de la pente sud. Celle-ci a été reportée à cette année suite au décès du tavaillonneur. Le nouvel artisan choisi étant très sollicité, il avait été convenu que les travaux se feraient au mois d'octobre. La Commune de Villeneuve ayant prévu des travaux sur la route à cette même période, il faut à nouveau reporter cette rénovation au printemps 2019. Les travaux de la Commune de Villeneuve sont prévus pour améliorer le captage des eaux et refaire une nouvelle filtration. Un réservoir sera installé au-dessus du chalet. L'idée est de profiter de l'occasion pour équiper le chalet en eau traitée. La Municipalité souhaite également bénéficier de la fouille pour amener l'électricité jusqu'au chalet. Un préavis sera soumis au Conseil général dans cette idée probablement en fin d'année.

➤ *Réaménagement de la RC 726 :*

Les travaux avancent comme prévu malgré les contraintes de tous les services. Il y a encore des branchements à réaliser. Le basculement des travaux du giratoire va avoir lieu ces prochains jours. Il sera à nouveau possible d'entrer à Rennaz directement. Toutefois, pour aller au Centre Commercial, il faudra passer soit par le carrefour des Fourches, soit par la route du Pré-de-la-Croix.

Les travaux de la place de rebroussement avancent rapidement. M. Gérald Dumusc et M. Pierre-Henri Légeret sont présents à chaque séance pour se battre afin que l'espace pour les piétons soit respecté. Il a été protocolé que si les camionnettes parquent, ils doivent laisser un espace entre 1,20 et 1,50 mètres pour le passage des piétons.

➤ *Route du Marais-Rond :*

Le carrefour a été amélioré avec un nouvel enrobé pour un meilleur écoulement des eaux. Ceci avait été promis lors de la réalisation de la H144, puis reporté à la réalisation du canal. En fin de compte, la Municipalité a dû insister pour avoir gain de cause pour obtenir la réalisation de ces travaux qui seront à la charge du Canton.

➤ *La traversée du village :*

Les plans sont toujours en consultation auprès du Canton. Ils devraient bientôt être de retour.

➤ *Promoteur du bâtiment de la route de Noville :*

Une négociation a été faite pour que le promoteur prenne en charge la réfection sur toute la longueur de son bâtiment. Non seulement l'enrobé sera refait, mais également le coffrage de la route pour qu'elle tienne 25 à 30 ans. A l'occasion de ces travaux, la route sera fermée durant deux semaines. Un tout-ménage sera envoyé aux habitants concernés, afin qu'ils soient informés des possibilités de parcage durant cette rénovation.

➤ *Parc et jardin :*

La zone poli-sport sera inaugurée le 13 octobre. Une information sera transmise prochainement.

## **M. Fabio Lecci, Municipal**

➤ *Parascolaire :*

M. Fabio Lecci a eu une réunion ce matin avec l'Action Sociale pour le district. La gestion des ressources humaines et financières pour la structure d'accueil scolaire et parascolaire sera reprise par leur organisme. Le service famille, qui était un service extérieur, s'occupait de cette fonction depuis début 2008. Il a beaucoup aidé pour la mise en place de ce service. De ce fait, il y aura une économie importante pour notre commune. Malgré ces économies, les nouvelles normes vont avoir un impact sur la somme épargnée. Le parascolaire va utiliser cet argent pour l'accompagnement des enfants de 4 à 12 ans.

➤ *Les écoles :*

La rentrée des écoles s'est mieux passée que l'année passée. La cantine a un franc succès. Il y a 3 à 4 ans, ils étaient 5 à venir. Et maintenant, ils seront potentiellement plus de 120 enfants. Ce succès est dû aux horaires scolaires. Actuellement, on souffre d'un manque de place. En plus des enfants inscrits, il y a également les pique-niqueurs qu'il faut accueillir, car durant l'hiver, il leur sera difficile de manger dehors. Une solution pour accueillir chaque enfant doit être mise en place.

➤ *Animations :*

La Fête du 1<sup>er</sup> août a été une belle organisation. Malheureusement, juste avant l'heure fatidique, une grosse averse a fait rentrer tout le monde en catastrophe. Au nom de la Municipalité, il remercie toutes les personnes qui étaient présentes.

## **Mme Muriel Ferrara, Municipale**

➤ *Les déchets :*

D'ici l'année prochaine, un nouveau système va être mis en place. Un nouveau préavis va être déposé à la fin de cette année pour se mettre en conformité avec la loi fédérale et cantonale. Les inégalités entre les locataires et les propriétaires seront corrigées. Courant du mois d'octobre, un molok va être posé à la route de Noville sur le terrain de M. Del Rizzo. Il sera équipé d'un couvercle activable avec une carte à prépaiement, rechargeable par internet. Les habitants de la route de Noville, du bâtiment de M. Balmat, de celui de M. Del Rizzo et des propriétaires aux alentours seront informés de la manière de procéder. Les déchets seront facturés au poids. La répartition qui est faite actuellement n'est pas légale.

➤ *Les forêts :*

En cette période, ils sont allés marteler essentiellement les peupliers le long du Rhône. Il n'y a pas tellement de marché pour ce bois. Même pour les chauffages à distance, ce bois est trop mouillé.

➤ *Police des constructions :*

Pour le HRC (Hôpital Riviera-Chablais), diverses tractations avec le Canton sont actuellement en route. Une lettre au Conseil d'Etat a été envoyée pour demander de l'aide technique et financière. En effet, avant de donner le permis d'habiter, la Municipalité doit assurer le respect des normes ECA et de la sécurité. La Municipalité étant dépassée par la masse de travail, M. Olivier Burnier de Fire Safety & Engineering a été engagé pour les soutenir dans cette tâche.

Les travaux du para-hospitalier continue d'avancer. Concernant les normes de sécurité, ils ne sont pas sous le même régime que HRC (Hôpital Riviera-Chablais), car la loi a changé le 1er janvier 2015. Ils ont un contrôleur qui certifiera que toutes les normes ont été suivies. La Municipalité n'aura pas cette responsabilité.

La police des constructions consiste aussi à aller sur les chantiers pour vérifier le respect des normes de sécurité tel que pour l'installation des échafaudages. Parfois, un chantier est arrêté afin que les entrepreneurs se mettent en conformité. Ce n'est pas uniquement mettre à l'enquête les différents dossiers.

➤ *PPA (plan partiel d'affectation) Les Cornettes :*

Pas de nouvelles informations.

## **M. Charly Monnard, Syndic**

➤ *Population de Rennaz :*

Il constate qu'il y a 31 habitants en moins entre le 1er janvier et le 10 septembre 2018, dont 47 arrivées, 80 départs, 5 naissances et 3 décès. La population est actuellement de 818 habitants. Il y a pléthore d'appartement dans le district d'Aigle. Sans le Pays-d'Enhaut, cela donne plus d'appartement de libre que dans la ville de Lausanne. Le Syndic est inquiet de cette situation.

➤ *Administration :*

Le classement en retard est maintenant à jour. Ce fut un travail laborieux et pas simple.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, tous les membres de la Municipalité travaillent avec une tablette. L'avantage est certain pour ce qui est de la fluidité des informations, et la rapidité de réaction par rapport à un changement, un fait ou un événement.

La Municipalité a également un groupe WhatsApp qui permet de communiquer très rapidement avec de courts messages. Elle ne possède pas encore Twitter.

La Municipalité a suivi plusieurs cours : un sur la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) que le peuple Suisse a voté en 2013 ; un sur la naturalisation ; un sur le RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises) concernant les futurs impôts ; un sur la formation concernant les amendes d'ordre. Cela représente beaucoup de cours pour une petite municipalité.

➤ *Site internet [www.rennaz.ch](http://www.rennaz.ch) :*

La présentation a été modifiée pour que le site soit adapté à l'écran des smartphones. Les couleurs des textes ont également été adaptés pour une lecture facilitée.

➤ *Urbanisme :*

Une réunion de la Commission de l'urbanisme a eu lieu pour une mise à jour des dernier points litigieux. Le problème est qu'entre-temps le SDT (Service du développement territorial) a changé les règles liées aux exigences de la Confédération. Tous ces changements sont épouvantables. La Municipalité est allée à Montreux pour une séance d'information concernant les dernières règles et applications.

➤ *HRC (Hôpital Riviera Chablais) :*

Le Syndic complète les informations de Mme Muriel Ferrara. Plusieurs voisins se sont plaints de la situation bruyante qu'ils vivent ces dernières semaines en rapport avec les chantiers de l'HRC et du para-hospitalier. Plusieurs vols d'hélicoptères ont été nécessaires pour amener du matériel tel que des systèmes de ventilations. Il n'était pas possible de pratiquer autrement. La Municipalité s'en excuse.

La date de l'ouverture de l'activité hospitalière est fixée au 1er juillet 2019, mais les travaux seront terminés avant. Une période d'équipement et de mise en service assez longue auront lieu préalablement.

➤ *Syndicat des Fourches :*

Une lueur d'espoir après 3 ans ! Le référant a été changé. Il y aurait la possibilité de boucler le Syndicat des Fourches après la mise à l'enquête des soultes à payer au syndicat par les propriétaires. Ensuite, le MPPA (Modification du plan partiel d'affectation) pour les parcelles concernées par la densification et modification de la zone sur Noville et Villeneuve sera remis à l'enquête. La Commune de Rennaz n'est pas concernée, mais la mise à l'enquête implique les trois communes.

En réponse à Mme Jacqueline Reymond, M. Charly Monnard informe l'Assemblée que Mme von Siebenthal sera la nouvelle boursière depuis le 1<sup>er</sup> octobre en remplacement de Mme Marie-Noëlle Fahrni qui part à la retraite au 31 décembre 2018. Elles vont travailler 3 mois en binôme.

Avec l'utilisation des caméras de surveillance, Mme Odile Trottet demande quelles conséquences seront prises si une personne est filmée en train de faire une infraction. M. Pierre-Henri Légeret répond que des sentences municipales seront appliquées. Le montant des sentences n'est pas encore connu. Un cours doit être suivi en novembre sur les nouvelles directives, valable depuis 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces montants permettront de couvrir une partie des frais de location des caméras.

En réponse à M. Dominique Weber sur l'usage et l'activité du chalet du Cimetière, M. Gérald Dumusc explique que ce chalet est loué depuis 40 ans à la même famille. Celle-ci a fait des travaux au fur et à mesure des années pour améliorer le confort du logement. La Commune prend en charge le matériel. Ils sont d'excellents gardiens. En plus, ils prennent soin des alentours en enlevant l'herbe et les buissons favorisant ainsi l'entretien de la belle clairière.

Pour répondre à une demande de l'Assemblée sur le ramassage du composte et la décision d'accepter ou de refuser le container, Mme Muriel Ferrara répond que l'employé a reçu des consignes strictes quand il trouve un élément inadéquat. Il n'est pas possible d'inspecter le container dans son entier pour connaître son contenu. Elle conseille pour éviter des dépôts abusifs venant de tiers de sortir les containers au dernier moment.

## **6. Préavis no 21/2016-2021 : Maison de commune – rénovation de l'enveloppe et de deux appartements**

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Sébastien Fontannaz pour la commission chargée d'étudier l'objet et par M. Vincenzo Santagata pour la Commission de gestion et des finances. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Mme Jacqueline Reymond reprend une remarque du rapport de la Commission de gestion et finances sur les futurs loyers et se demande comment ceux-ci vont être réajustés. M. Gérald Dumusc confirme qu'une hausse modérée des loyers va être appliquée après les travaux. Différents éléments seront pris en compte, dont le nombre d'année de bail des locataires actuels. Il précise également que chaque augmentation de loyer doit se justifier selon les normes de la Chambre Vaudoise Immobilière et d'autres procédures d'usages.

M. Michel Mingard souhaite connaître le lien entre la réfection de la charpente et les normes énergétiques et de sécurité. Qu'elles sont les travaux ? M. Gérald Dumusc répond que dans les travaux de la charpente, toutes les lucarnes doivent être isolées, ce qui est le plus onéreux. Il faut également réhausser toute la charpente pour pouvoir y incruster la nouvelle isolation plus épaisse. Le gabarit va changer d'une façon minimale. Il est permis de dépasser le gabarit de 10 à 20 cm. Une mise à l'enquête du bâtiment va bien entendu être déposée.

M. Michel Mingard demande pourquoi ne pas avoir préféré une isolation entre les poutres intérieures du bâtiment. M. Gérald Dumusc répond que celles-ci sont apparentes dans les appartements, il faudrait donc refaire tout le lambris. Le plafond perdrait également de la hauteur. Chaque partie de la charpente va être contrôlée et changée si nécessaire. Ce choix technique est le plus avantageux par rapport au prix. Concernant le montant pour l'architecte, M. Gérald Dumusc explique que la somme de CHF 14'000.-- concerne le suivi et la réalisation des travaux. Le montant pour l'étude du projet a déjà été accepté lors du budget annuel.

M. Emanuele Ferrara explique qu'il y a un souci avec le point 4 des conclusions du préavis qui n'est pas clair. Généralement quand il y a un crédit d'investissement on précise la durée et les charges liés à celui-ci. Dans le cas présent, la Municipalité propose d'amortir un montant annuel non-défini sur une durée de 30 ans ou d'amortir une certaine somme selon les résultats des exercices. Cela signifie donc que la Municipalité a l'entière liberté de faire ce qu'elle veut. Le règlement sur la comptabilité des communes dit clairement que pour chaque investissement il doit être défini le montant de l'investissement et les répercussions des charges sur les différents budgets. Un amortissement complémentaire peut être réalisé, mais cette proposition doit être approuvée par le Conseil général.

M. Charly Monnard répond qu'il est d'usage à Rennaz de ne pas amortir sur 30 ans pour ne pas laisser des dettes à la génération suivante. Il précise que l'année 2018 sera une très bonne année, grâce à la vente du centre Coop Riviera. Des amortissements seront faits au maximum. Pour la prochaine séance, il propose de fournir un complément d'information au sujet du respect des amortissements des Communes.

Pour donner suite à ses remarques, M. Emanuele Ferrara dépose donc un amendement sur les conclusions du préavis, point 4 :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans par des amortissements annuels de CHF 31'300.--</li></ul> |
|--|

Cet amendement est adopté à main levée par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis avec les conclusions suivantes :

Le Conseil général décide :

- d'autoriser la Municipalité à passer commande des travaux de rénovation de l'enveloppe et de deux appartements ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 939'000.-- ;
- d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 939'000.-- au maximum ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans par des amortissements annuels de CHF 31'300.--

Ce préavis est adopté à main levée à l'unanimité, tel qu'amendé.

M. Gérald Dumusc remercie l'Assemblée pour sa confiance et il se réjouit de réaliser cette rénovation.

**9. Préavis no 22/2016-2021 : Aménagements de la place de rebroussement des bus**  
**Préavis no 22-bis/2016-2021 : Aménagements de la place de rebroussement des bus – correctif des coûts**

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Carine Deladoey pour la commission chargée d'étudier l'objet et par M. Vincenzo Santagata pour la Commission de gestion et des finances. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

M. Dominique Weber a deux questions. Il reprend la remarque de la Commission de gestion et finances sur l'idée d'installer des panneaux photovoltaïques. Qu'en pense la Municipalité ? En deuxième, il voudrait savoir ce qu'il va se passer avec l'abri de bus actuel.

En premier, M. Gérald Dumusc s'excuse pour l'erreur qui a été faite sur les coûts du préavis no 22/2016-2021. Il remercie la Commission d'avoir relevé la faute, ce qui a permis de faire parvenir aux membres du Conseil général un préavis no 22bis/2016-2021 correctif. Pour répondre à M. Dominique Weber concernant les panneaux, c'est une possibilité qui a été étudiée. Pour l'instant, ils ont préféré une alimentation directe de l'électricité pour pas que les abris ne deviennent, pour une raison ou une autre, plus sombres. Toutefois, une installation ultérieure pourrait être envisagée. Le démontage de l'abri de bus actuel est à la charge de la Commune et le montant voté pour ce préavis sera suffisant pour prendre en charge ces coûts.

En réponse à Mme Jacqueline Reymond, M. Gérald Dumusc explique le fonctionnement des tracés de bus. M. Gérald Dumusc décrit le plan fourni avec le préavis. Le bus VMCV va venir tout droit jusqu'au bout de la route du Grand-Séquoia et utiliser la place de rebroussement pour repartir sur Montreux. Les TPC (Transport public du Chablais) auront plusieurs possibilités. Le bus venant de Roche s'arrêtera à droite de la place de rebroussement et celui venant de Villeneuve s'adaptera selon les horaires, soit il s'arrêtera à l'intérieur de la place ou restera sur la droite de la route. La sécurité des enfants lors du ramassage scolaire sera aussi prise en compte.

Mme Hélène Oulevey fait remarquer que Rennaz sera bien gâté avec ces trois alternatives de bus au départ du Village.

M. Vincenzo Santagata demande si d'autres équipements électriques sont prévus, comme des horaires sur écran tactile. M. Gérald Dumusc répond que pour l'instant les horaires seront sur panneaux fixes. Le distributeur de billets sera installé à l'arrêt de l'hôpital.

Pour répondre à M. Emanuele Ferrara, M. Gérald Dumusc explique que pour éviter la pollution lumineuse, il pourrait être envisagé simplement un système d'horloge pour diminuer la lumière. L'éclairage sera agencé pour éviter des déprédations et pour que les personnes se sentent en sécurité. En cas de forte chaleur, il est prévu un aménagement extérieur ombragé avec plusieurs bancs. Les abris de bus n'ont pas de système de ventilation.

M. Gérald Dumusc remercie la Commission chargée d'étudier le préavis pour sa remarque de réaliser quand même les travaux à la route des Maillez cette année, même s'il y aura un dépassement de budget. Il faut profiter d'atteindre le montant pour un retour sur les dépenses thématiques. La Commission de gestion et des finances sera contactée par la Municipalité pour discuter de cette dépense et avoir son aval.

M. Emanuele Ferrara souhaite faire une remarque « technique » concernant ce double préavis 22 et 22 bis. Il aurait été plus simple et plus compréhensible de faire une modification des conclusions, au lieu de voter sur deux préavis.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis avec les conclusions suivantes :

Le Conseil général décide :

- d'autoriser la Municipalité à passer commande des travaux d'aménagements de la place de rebroussement des bus ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 65'000.-- TTC ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce crédit par la trésorerie courante ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant par prélèvement sur le compte de réserve no 9282.00 « Etudes et investissements futurs».

Ces préavis sont acceptés **à mains levées à l'unanimité, tel que présenté.**

M. Gérald Dumusc remercie l'Assemblée pour sa confiance. Il relève que la Municipalité se bat pour que les montants votés pour les préavis soient tenus, selon la réputation de rigueur de la Commune.

## 7. Divers et propositions individuelles

### Communications du bureau du Conseil général, le Président :

Le Président rappelle que selon le règlement du Conseil général, Art. 39, la Municipalité doit être informée de la date de toutes les réunions des commissions et ceci avant qu'elles ne se tiennent formellement, que celles-ci aient lieu dans la salle du Conseil général à la Maison de commune ou dans un autre cadre plus « privé ». Étant donné que le Président doit formellement approuver les heures payées aux membres des commissions, il prie le premier membre d'en profiter pour en informer le bureau par courriel à conseil.rennaz@bluewin.ch ou simplement par SMS auprès de la secrétaire.

Le prochain Conseil général aura lieu le jeudi 11 octobre 2018.

### Remerciement, M. Charly Monnard

Au nom de la Municipalité, il remercie sincèrement Mme Valérie Passello, journaliste du Régionale pour sa présence et son intérêt pour la vie de notre petite Commune.

### Motel de Rennaz, Mme Helena Mayor

Mme Helena Mayor s'interroge sur l'abandon actuel du Motel, de la difficulté de communiquer avec le concierge et de l'avenir du projet. Est-il possible de savoir qui est le nouveau propriétaire ?

M. Charly Monnard, pour des raisons de confidentialité, ne peut rien transmettre de précis pour l'instant, mais une rencontre a eu lieu avec le nouveau propriétaire. Le projet devrait bouger. Pour des remarques ou des problèmes, il est possible d'écrire directement à la Municipalité. Il précise que le concierge, même s'il est peu accueillant, rend service à tous. Sa présence prévient des squatters indésirables.

### Route de Noville, Mme Arlette Borloz :

En réponse à Mme Arlette Borloz sur l'organisation de la réfection de la route, M. Gérald Dumusc explique que les travaux seront concentrés sur les vacances scolaires d'automne. Les bus passeront certainement par la route du Marais-Rond.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h45 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

**Au nom du Conseil général**

  
Le Président  
Florian Dutoit

  
La Secrétaire  
Valérie Teissl



Rennaz, le 30 septembre 2018